

# Conditions Générales de Vente Anniversaire

**RESERVATION** : La réservation d'un Anniversaire s'effectue par mail ou sur place, et n'est effective qu'après versement de 50 euros d'arrhes. Elle nécessite l'acceptation des présentes Conditions Générales de Ventes et du Règlement Intérieur du Parc. La réservation est matérialisée par la réception d'un courriel de confirmation pour les réservations par mail, ou d'une fiche de réservation sur place.

Les modifications de date et annulations sont possibles au minimum 15 jours avant la date initiale et ceux jusqu'à 48 heures. Pour modifier le choix d'une formule, d'un gâteau, l'Organisateur doit envoyer un courriel ou venir aux heures d'ouverture au Parc. Les arrhes ne sont pas remboursables en cas d'annulation par l'Organisateur en dessous de ce délai.

**FORMULES, OPTIONS ET TARIFS** : Les formules, les options et leurs tarifs sont décrits sur les supports de communication et s'entendent en euros par enfant. Toutes les formules sont susceptibles de modifications sans préavis. Les prix indiqués concernant les prestations anniversaires sont fixes et non négociables. Le versement du solde de la prestation est à régler le jour de l'Anniversaire. Un forfait de 20 euros sera facturé en cas de défaut de paiement le jour même.

Tout le matériel prêté (dossards, gobelets....) doit être rendu avant le règlement. En cas de non restitution, un supplément de 3 euros par article manquant sera facturé.

**DEROULEMENT** : Les horaires d'arrivée et de départ de l'Anniversaire sont précisés sur la réservation. **L'ACCUEIL DE L'ORGANISATEUR ET DES INVITES NE POURRA SE FAIRE AVANT L'HEURE DE LA RESERVATION.**

L'attribution d'un espace anniversaire est déterminée par l'équipe de Dundee Parc en fonction des contraintes de service.

Un bracelet est remis à chaque enfant à l'accueil, il est obligatoire pour accéder aux jeux.

Les adultes sont chargés de rassembler les enfants à table dès l'appel micro. Le repas et le goûter sont apportés à table par le personnel de Dundee Parc aux horaires convenant le mieux à l'organisation. Les bougies « fontaines », cotillons, confettis, piñata et toute décoration accrochée sur les murs sont strictement interdits. Seul le personnel est autorisé à utiliser les bougies dans l'enceinte du parc. Il est interdit de bouger le mobilier.

La table d'anniversaire mise à disposition doit être totalement libérée à l'heure prévue : l'Organisateur est chargé de jeter les emballages cadeaux, de débarrasser et rassembler les couverts en bout de table. Un forfait ménage de 20 euros pourra être facturé en cas de désordre excessif (détritus par terre, murs et plafonds souillés, résidus alimentaires sur la table, les chaises ou le sol...)

**NOMBRE DE PARTICIPANTS** : Le nombre MINIMUM pour l'organisation d'un Anniversaire est de 8 enfants. Seul le nombre d'enfants présents le jour de l'Anniversaire sera pris en compte pour la facturation, avec un minimum de 8 enfants facturés. En cas d'absence de plus d'1 enfant par rapport à la réservation sera facturé si l'Organisateur n'a pas prévenu le Parc 48h à l'avance.

**TOUS LES ENFANTS ASSIS A TABLE, JOUANT ET/OU CONSOMMANT DU GATEAU ET/OU DES BOISSONS SERONT FACTURÉS AU TARIF ANNIVERSAIRE DE LA FORMULE CHOISIE.** Le nombre

d'enfants présents est compté à l'entrée et lors du goûter. Le nombre le plus important sera retenu. L'Organisateur peut vérifier avec le personnel le comptage au moment du goûter. Il ne sera acceptée aucune réclamation ultérieure, notamment au moment du règlement. Les enfants sont considérés payant à partir de 1 an. Les frères et sœurs des invités ne sont pas autorisés à aller dans les jeux si un droit d'entrée n'a pas été acquitté.

Lors d'une prestation anniversaire, pour le confort et la sécurité des enfants, seul 2 adultes accompagnants pour 3 enfants sont acceptés. Au-delà, chaque adulte sera facturé 2 euros.

**NOURRITURE** : AUCUNE NOURRITURE EXTERIEURE N'EST AUTORISEE DANS LE PARC. Un forfait de 10 euros sera facturé en cas de non - respect de cette interdiction.

Le goûter d'Anniversaire (couverts, gâteau, bonbons, boissons) tient uniquement compte du nombre de participants présents. Il ne sera pas fourni de couverts supplémentaires ni de boissons pour les adultes de l'Anniversaire. La taille des gâteaux est en fonction du nombre d'enfants participant à l'anniversaire (une part par enfant). S'il y a plus d'enfants présents et que l'Organisateur n'a pas prévenu à l'avance Dundee Parc, L'équipe essaiera de répondre aux besoins supplémentaires dans la mesure des contraintes techniques. Dundee Parc ne pourra pas être tenu pour responsable d'un défaut d'organisation le cas échéant.

En cas d'allergie, l'Organisateur doit le signaler au moment de la réservation. Une dérogation à l'interdiction d'apporter de la nourriture extérieure sera accordée uniquement pour l'enfant allergique.

**RESPONSABILITÉ** : Tous les enfants sont sous la responsabilité des parents ou adultes accompagnants. Le personnel n'est en aucun cas chargé de la surveillance des enfants présents dans le Parc. Les adultes organisateurs doivent s'assurer que les consignes de sécurité ainsi que le Règlement Intérieur du Parc sont compris et respectés par les enfants.

La direction ne saurait être tenue responsable en cas de perte, vol ou dégradation des effets personnels dans l'enceinte du Parc ou sur le parking. En outre, la direction se réserve le droit de demander réparation en cas de dégradation des équipements ou des locaux de Dundee Parc.

**Election de domicile – Tribunal compétent** : Les présentes Conditions Générales et les opérations qui en découlent entre le Prestataire et le Client sont régies par et soumises au droit français. Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales seront soumis aux Tribunaux compétents dans les conditions de droit commun. Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 534-7) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends en cas de contestation. Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à sa commande, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L 111-1 à L 111-7 du Code de la consommation et notamment : « 1° Les caractéristiques essentielles du bien ou du service, compte tenu du support de communication utilisé et du bien ou service concerné ; 2° Le prix du bien ou du service, en application des articles L. 113-3 et L. 113-3-1 ; 3° En l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le professionnel s'engage à livrer le bien ou à exécuter le service ; 4° Les informations relatives à son identité, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques et à ses activités, pour autant qu'elles ne ressortent pas du contexte, ainsi que, s'il y a lieu, celles relatives aux garanties légales, aux fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité, à l'existence et aux modalités de mise en œuvre des garanties et aux autres conditions contractuelles. »

